

Assemblée Générale Association Paroissiale du Saint-Esprit de Massy
Samedi 11 octobre 2014-16h

Personnes présentes ou ayant donné une procuration : 63 personnes¹ pour 107 cartes d'adhérents.

Mme Bachmann, Mme Beguel, Mme Besson, Mme et Mr Beucher, Mme Blanc, Mme Bonnemaison, Mme Claverie, Mme et Mr Couché, Mme Damota, Mr de Crozefon, Mme Delapierre, Mme Duventru, Mme Elie, Mme et Mr Enjalbert, Mme Faroche, Mme et Mr Faveere, Mr Fillatre, Mme François, Mme Galland, Mme et Mr Gallon, Mr Godard, Mme et Mr Goutodier, Mr Guibert, Mme Guillaume, Mme Hemidy, Mr Henry-Amar, Mr Lecomte, Mr Leonard, Mme Lepeut, Mme et Mr. Letreguilly, Mme et Mr Louat, Mr Moral, Mme Morizet, Mme Morlet, Mme et Mr Nadal, Mme Oger, Mme Ollier, Mme et Mr Orlandi, Mme Penet, Mme Personnaz, Mme Petiot-Saffroy, Mme Regnault, Mme Remond, Mme Rivière, Mr Saffroy, Mr Schneider, Mme et Mr Texier, Mme Tourtet, Mme Umnik, Mme Van Long, Mr Vigier, Mr Wiskoten.

L'Assemblée Générale commence à 16h15 par le rapport moral 2013 présenté par le Président de l'Association Michel Goutodier

Rapport moral

« Certes les anciens le savent ou devraient le savoir s'ils ont lu les textes, il est cependant utile de le préciser pour les nouveaux. Notre église a été construite après 1905, l'Etat et la municipalité n'ont pas été partie prenante dans sa construction et ne sont pas concernés par son entretien qui est de ce fait entièrement à la charge de son propriétaire. Ce type d'église n'étant pas un cas unique dans le diocèse, il a été créé une association, l'ADECE, association diocésaine Evry Corbeil Essonne, qui est la personne morale propriétaire de ces biens.

Deux organismes sont autorisés à gérer des fonds pour les activités de la paroisse : Le CPAE, conseil paroissial pour les affaires économiques et l'Association Paroissiale. Le CPAE est un organisme de droit canon, c'est à dire de règlement interne à l'Eglise. Il n'est donc pas de statut dans le droit civil. Etant de droit canon, ses ressources sont sous contrôle de l'ADECE qui est responsable en cas de problème financier L'Evêque nomme un prêtre responsable qui choisit les membres du CPAE qu'il préside.

L'Association Paroissiale est une association loi 1901 avec tous les droits et obligations y afférant. L'Association Paroissiale a été créée en 1966. Son but était la construction de cette église. Elle en a donc géré le financement, la construction, puis l'entretien après son inauguration en 1973. En 1993 ses statuts ont été modifiés et calqués sur le modèle défini par l'Evêché. Il y est ainsi précisé, je cite "qu'elle permet de donner une personnalité juridique à la communauté paroissiale". C'est l'association paroissiale qui représente la paroisse auprès des autorités civiles.

Elle a aussi un rôle important de lien social dans notre environnement. Avec France Habitation, le bailleur des HLM entourant l'église, la mairie, et d'autres associations, nous avons participé à la journée organisée par le centre Lino Ventura en septembre 2013 ou nous avons offert un verre de l'amitié. Nous remercions les paroissiens qui ont répondu à notre appel et sont venus partager quelques moments en voisins à cette occasion. Le prêtre responsable et le trésorier du CPAE sont membres de droit du conseil.

Les finances de la paroisse comprennent donc deux volets : le budget du CPAE et celui de l'Association Paroissiale.

Le CPAE a été institué par l'ordonnance de Mgr Herbulot du 1er octobre 1998.

Son rôle est précisé entre autre dans les articles 1 et 8.

Art. 1 - Il s'agit d'une structure opérationnelle ayant pour but général d'assurer, avec le prêtre responsable, la gestion des biens d'Eglise mobiliers, immobiliers et financiers.

Art. 8 - Le CPAE a compétence pour gérer le patrimoine paroissial, les réserves financières, les biens mobiliers et immobiliers.... Il s'assure de l'adéquation entre les besoins de locaux et

¹ Il y avait 68, 62, 89, 63 et 56 personnes lors des AG 2013, 2012, 2011, 2010 et 2009
AG Association Paroissiale 2014

ceux mis à la disposition de la paroisse, étudie et propose pour décision et exécution à l'autorité diocésaine tout projet d'aliénation, d'acquisition, de construction ou de modification du patrimoine dont jouit la paroisse, de modification de la destination de ce patrimoine. Il assure ou fait assurer sous son contrôle.

L'entretien préventif et curatif des locaux utilisés pour les activités paroissiales, il veille en particulier à la mise en conformité de ces locaux vis-à-vis des règlements de sécurité.

A la demande du Père Jacques-Henri Justeau, conformément aux articles cités précédemment, le CPAE assure l'ensemble des responsabilités définies par les textes. Toutes les salles de l'église et son environnement sont gérés par le CPAE. Ainsi les travaux dans le chœur et l'installation des vidéos projecteurs ont été réalisés par celui-ci.

Ainsi que nous l'avions précisé lors de la précédente AG, la mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de notre église devrait être finalisée le 31 décembre de cette année. Etant en France, chacun table sur un report de cette date alors que les lois européennes sont passées depuis 15 ans. Finalement comme il faudra le faire, le plus tôt serait le mieux. Pour la nef (salle "église"), l'association avait déjà effectué la mise aux normes des escaliers, de la porte d'entrée et du tapis devant celle-ci. Depuis il aurait fallu terminer en effectuant les travaux nécessaires sur la porte donnant sur la cour et sur le seuil de celle-ci. Pour les autres salles, il est obligatoire que l'une d'entre elles soit aux normes PMR. Ce serait le cas avec la réalisation d'un WC Handicapés dans la salle Constant Robin. Le CPAE ayant nommé un responsable bâtiment, Paulo Pino, paroissien et architecte, celui-ci nous a proposé un projet global digne d'intérêt pour ce WC et la tisanerie que nous avons retravaillé ensemble. Bonne nouvelle, le CPAE nous a donné signe de vie avant hier par son trésorier Jean Pierre Guibert qui nous a écrit :

Bonjour,

Les entreprises envoyées par M Paronneau, responsable des travaux immobiliers au diocèse, sont venues récemment à l'église pour se rendre compte des travaux à réaliser et préparer leur devis.

Il s'agit des entreprises GSC de St Rémy-les-Chevreuse (maçonnerie, carrelage) et Clerteaud Père et Fils (électricité) de Ste Geneviève-des-Bois, venues le 25 septembre, et de l'entreprise Rivière (plomberie, carrelage) de Ste Geneviève-des-Bois venue le 29 septembre.

Ces entreprises m'ont donné une bonne impression de sérieux et de professionnalisme, elles ont particulièrement apprécié d'avoir des plans complets et un projet bien étudié (merci Paulo).

A ce jour les devis de l'électricien et du plombier nous sont parvenus et le devis de la maçonnerie ne devrait pas tarder.

Après les travaux principaux réalisés par les entreprises, il restera à effectuer les travaux d'aménagement de la cuisine, l'aménagement du placard de rangement ainsi que certaines finitions (peinture par exemple). J'espère que la mobilisation de quelques paroissiens bénévoles nous permettra d'effectuer ces derniers travaux pour un coût modéré.

Affaire à suivre. Bien cordialement

J-P Guibert

Celui-ci nous précise qu'il restera à effectuer l'aménagement de la tisanerie et le placard. Les WC aux normes PMR sera plus grand que le WC 'à la ture', il occupera en plus le coin tisanerie où il y a le frigo. »

Lors de la précédente AG nous avons aussi signalé qu'après avoir nous-mêmes rénové les façades Sud et Ouest de l'église, il fallait rénover la façade Est qui est sérieusement dégradée. Pour l'instant rien n'a bougé à ce sujet. Nous avons proposé qu'après accord entre le CPAE, l'Association paroissiale et Patrick Paronneau responsable des bâtiments à l'ADECE, ce dernier signe les devis et qu'une fois les travaux exécutés, l'association paroissiale rembourse les factures préalablement acquittées par l'ADECE, désormais la suppression de la quête du

premier dimanche du mois fait passer pour notre trésorerie, la priorité au remboursement de l'emprunt en cours.

Comme les années passées nous avons poursuivi nos actions festives, kermesse, vide-grenier... selon les possibilités. Et nous remercions très chaleureusement tous ceux qui y participent d'une façon ou d'une autre. N'oubliez pas la kermesse les 20 et 23 Novembre. Invitez vos amis, vos voisins. Fournissez le salon de thé en gâteaux maison. Nous vous y attendons nombreux.

Pour l'avenir, nous voulons rester dans la ligne fixée par Monseigneur Bobière qui nous a rappelé que l'association paroissiale, je le cite, "doit demeurer avec ses objectifs... qui sont investir - entretenir - soutenir... les biens de la paroisse par quêtes, adhérents, kermesses...." et donc, en participant à leur mise en oeuvre, nous serons prêts à financer avec les modalités déjà précisées, les travaux de mises aux normes PMR et la rénovation de la façade Est selon les moyens dont nous disposeront. Enfin le conseil devra finaliser le règlement intérieur de l'association.

Questions ou remarques sur le rapport moral :

Quel sera le nombre de WC après les travaux ? Il y en aura probablement deux.

Comment se fait-il que l'Association n'assure pas les travaux prévus ? Il est rappelé que pour les travaux il y a un processus à suivre. Le CPAE décide de la réalisation des travaux, il peut consulter l'Association, ensuite la mission immobilière à Evry entérine les travaux, elle propose des entreprises qui fournissent un devis. Si les devis sont acceptés l'Association participe suivant ses moyens.

Pour remplacer la quête mensuelle qui a été supprimée, ne peut-on pas faire un don tous les trimestres ? Si c'est par chèque à quel ordre faut-il le mettre ? Cela pourrait être précisé dans « message ».

On peut faire des dons à l'Association, un texte sera préparé pour message.

Qu'avez-vous fait comme travaux durant l'année 2013 ?

On rappelle que c'est le CPAE qui a la gestion des salles, au besoin il est fait appel à l'Association.

Finalement, l'Association ne fait que récolter de l'argent !

Oui pour l'instant, mais il y a du mouvement. La mise aux normes PMR de la salle C. Robin devrait être faite. Pour la façade est qui est très dégradée, il faut agir via des entreprises. On ne peut refaire ce qui a déjà été fait avec la façade sud (appel aux volontaires) car il faut des échafaudages hauts et certaines structures sont très atteintes.

Le trésorier du CPAE intervient alors pour faire part à l'Assemblée des activités récentes du CPAE sur la structure de l'Eglise St Fiacre. Des entreprises sont intervenues pour réparer plusieurs fuites ou zones endommagées sur le toit ou la paroi du cœur. Il est aussi envisagé de changer les panneaux de plexiglas sur la façade est. Un devis a été demandé.

Le Président intervient pour dire qu'avant que Daniel Faroche et Philippe Bourgois étaient responsables bâtiment vis-à-vis de l'Evêché. Maintenant c'est le CPAE. On aimerait que ce qui vient d'être dit précédemment fasse l'objet d'un rapport à disposition de tous. Le responsable bâtiment est Paulo Pino.

En marge du rapport moral des questions pratiques sont plusieurs fois posées : on entend rien durant les offices car les micros sont mal réglés, il n'y a rien dans les rangs pour poser les cannes ou les béquilles.

Est-ce que l'on s'occupe des personnes qui ont du mal à se déplacer pour qu'elles puissent venir le soir ? La réponse n'appartient pas à l'Association en tant que telle mais plus au CPAE ou à l'Equipe animatrice qui ne peuvent intervenir que si les problèmes sont signalés.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Rapport financier.

L'exposé de C. Faroche trésorière de l'A.P .consiste à commenter un tableau qui est donné en annexe I. Le tableau donne un comparatif entre les années 2012 et 2013.

Les rentrées d'argent sont venues de la quête mensuelle pour l'Association.

Comme les années précédentes, les dons consistent parfois en de petites sommes qui ont une grande valeur symbolique pour l'Association.

L'Association rembourse chaque année 5964,72 pour l'emprunt. Celui-ci devrait arriver à échéance en septembre 2016. Il est encore à noter les facilités accordées par la banque pour la gestion des crédits non dépensés du fait des délais sur les travaux PMR.

En 2014, il reste en arrondissant 42 000€. Comme, il n'y a plus de quêtes mensuelles, il faut déduire 12 000€ de remboursement d'emprunt. Il reste pour les travaux 30 000€.

30 000€, c'est une somme importante mais avec des travaux cela peut partir très vite. La mise aux normes PMR se situera dans la tranche de prix 25 à 30 000€. La rénovation de la façade est sera aussi très chère. L'Association paiera ce qu'elle pourra payer.

Questions sur le rapport financier :

S'il n'y a plus de quête mensuelle pour l'Association, il faudra rappeler aux paroissiens les besoins de financement pour les travaux.

On s'interroge sur le nombre de fois ou un représentant de l'Association peut accéder à la parole lors des célébrations du week-end.

Le trésorier du CPAE fait part des disponibilités du CPAE. Fin 2013, il y avait 37000€. On peut estimer les disponibilités pour les travaux à 30 000€. En additionnant les disponibilités de l'Association et du CPAE, la paroisse n'est pas démunie pour faire des travaux. Mais sera-ce suffisant ?

Il est souligné l'approche différente du CPAE et de l'Association pour la façade est. Le CPAE veut changer les grands panneaux en plexiglas qui sont en mauvais état. Il s'agit de mettre à la place du double vitrage. L'Association veut d'abord rénover la structure extérieure de la façade est. Pour l'Association, il y a interrogation sur la capacité de la structure à supporter des panneaux en double vitrage. Il faut consulter un professionnel pour définir les travaux prioritaires sur la façade.

On souligne l'intérêt qu'il y aurait à tenir l'ensemble des paroissiens qui fréquentent l'église informé des travaux à effectuer ou en cours.

On peut considérer qu'il y a accord CPAE – Association pour l'installation des WC PMR à côté de la salle C. Robin. Pour la façade est il y a accord sur la nécessité de faire des travaux mais les priorités sont différentes. Qui décide ?

Cela pourrait être Mr Paronneau de la mission immobilière d'Evry. On pourrait aussi soumettre le problème à un bureau d'étude mais ce type de consultation a un coût et un exemple d'erreur faite par un architecte est donné.

La mise au point d'un texte mettant en phase l'approche CPAE et l'approche de l'Association est en cours d'élaboration depuis plus d'un an. Mme Mallek qui s'occupe des associations à Evry déplore l'absence de convention entre la paroisse et l'Association.

Où sont les blocages ?

Le rapport financier est adopté sans vote contre et avec deux abstentions

Renouvellement du Conseil de l'Association Paroissiale.

Il faut procéder à l'élection de nouveaux membres du conseil pour remplacer dans le Conseil les personnes en fin de mandat, les décès ou les démissions.

Michel Goutodier et Xavier Lecomte sont en fin de mandat. Daniel Faroche nous a quitté, Olivier Mathieu et Michel Lesourd ont donné leur démission.

Quatre personnes nouvelles font part de leur candidature : Mme Dominique Galland, Mr Alain Leonard, Mr Héliodore Mantegari et Michel Moral.

Un vote global a lieu sur le renouvellement : la liste des candidats est la suivante : Mme Dominique Galland, Mr Michel Goutodier, Mr Alain Leonard, Mr Héliodore Mantegari et Michel Moral.

Les personnes de la liste sont élues avec une voix contre et trois absentions

En conclusion de l'Assemblée Générale, le Président M. Goutodier lance un appel à idées pour de nouvelles activités de l'Association.

Il est rappelé qu'il y a besoin de bonnes volontés pour la kermesse qui a lieu comme chaque année lors du dimanche où l'on fête le Christ-Roi (22-23 novembre 2014).

Il est dit à ce propos qu'une personne s'est proposée et que la réponse a été on ne prend que des jeunes. La réponse est que l'on a besoin de tout le monde mais le stand des confitures est traditionnellement confié aux enfants.

Annexe I

€	Recettes		Dépenses		remarques
	2012	2013	2012	2013	
Quêtes	5118,36	5056,31			
Cartes adhésions	1110	1185			
Don pour prêt de salle	865				
Choucroute	1685		1140,44		
Confitures	330				1
Brocante&Loto	443				2
Kermesse	3512,05	3123,72			
Kermesse			75,38	156,25	
Salon Artistes	1915,8	1701,5			
Salon Artistes			1134,62	535,69	
Dons	285,44	470		525	3
Intérêts	961,23	631,83			
Emprunts			5964,72	5964,72	
Entretiens		39,7	1530,88	39,7	4
Gros travaux			16200,6		5
Frais divers			78,51	138,34	6
Total	16225,88	12208,06	26127,1	7360,7	

Trésorerie	2012	2013
Caisse	30,44	3,45
Compte Chèque	568,58	465,08
Epargne	38598,79	43576,64
Total	39197,81	44045,17

Bilan fin 2013 : + 4 847 ,36€

Remarques :

- 1 - Les confitures ont été comptabilisées avec la kermesse ou le salon des artistes
- 2 - Brocante des graviers 2013: faite par l'A.P. au profit de la Cté Shalom
- 3 - Dons : 525 € (semaine missionnaire mondiale) Cté Shalom Madagascar (pastilles purification eau)
- 4 - Matériel acheté pour le ménage dans l'église. Remboursement CPAE
- 5 - Pas de gros travaux
- 6 - Apéritif fête des quartiers et imprimés pour la journée du patrimoine.

Annexe II : Membres du Conseil de l'Association 2014

Membres élus Conseil	Élu en	Sortant en
Michel Enjalbert	2012	2018
Christiane Faroche	2010	2016
Dominique Galland	2014	2020
Michel Goutodier	2014	2020
Alain Leonard	2014	2020
Françoise Louat	2010	2016
Rémy Louat	2010	2016
Héliodore Mantegari	2014	2020
Michel Moral	2014	2020
Fabrice Orlandi	2010	2016

Membres de droit

Père Jacques-Henri Justeau comme prêtre chargé de la paroisse
Jean-Pierre Guibert et/ou Jean-Pierre Van Long sont au Conseil au titre du CPAE.

Invité

Représentant l'Equipe Animatrice : Michaël Decottignies